RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 08372
Numéro SIREN : 513 576 546
Nom ou dénomination : MULTYS SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2017 sous le numéro de dépôt 34455

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 04-04-2017

N° DE DEPOT : 2017R034455

N° GESTION : 2014B08372

N° SIREN : 513576546

DENOMINATION : MULTYS SOLUTIONS

ADRESSE : 19 rue de Vienne TSA 10034 75801 Paris cedex 8

DATE D'ACTE : 15-03-2017

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'actionnaire unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

MULTYS SOLUTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège Social : 19, rue de Vienne – TSA 10034 – 75801 PARIS Cedex 08
513 576 546 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 15 mars, l'Associé Unique de la société MULTYS SOLUTIONS, la société NEXITY LAMY, possédant l'intégralité des 3 700 actions composant le capital social et représentée par son Président, Monsieur Frédéric VERDAVAINE, a pris les décisions visées ci-après sous la forme d'un acte sous signature privée conformément aux dispositions de l'article 23.4 des statuts de la Société :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs et rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, constatant la démission de Monsieur Hervé DENIZE en qualité de Président de la Société, décide de nommer, en qualité de nouveau Président de la Société, Monsieur Frédéric VERDAVAINE, né le 2 mai 1967 à Malo-Les-Bains (59), de nationalité française, demeurant 9 rue Freycinet – Paris (75016) et ce, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, conformément à l'article 13 des statuts de la Société.

Monsieur Frédéric VERDAVAINE, Président, exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, Monsieur Frédéric VERDAVAINE, Président, ne percevra aucune rémunération au titre de ce mandat. En conséquence, les fonctions assumées par Monsieur Frédéric VERDAVAINE en qualité de Président de la Société le seront à titre gratuit.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au JOURNAL LA LOI et à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique, et par le nouveau Président de la Société.

Le présent acte sera consigné dans le registre prévu à l'article L.227-9 alinéa 3 du Code de commerce.

L'Associé Unique
NEXITY LAMY
Monsieur Frédéric VERDAVAINE

Monsieur Frédéric VERDAVAINE
(Bon pour acceptation des fonctions de Président)